

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-quatre et le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

Présents

JP. CUIJOS, A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES,  
C. PAVAILLER, S. MAZAS, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO,  
D. DOUMERC, A. TAHRI, JC. MALTHE, C. CLERGEAU,  
F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE.

Date de la convocation

10/12/2024

Absents excusés

C. DEBONS, M. PLANA, E. UMUTESI, A. CIERCOLES,  
S. PRADELLES, M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE,  
H. DUTKO, I. CERE.

Date d'affichage

10/12/2024

Pouvoirs

C. DEBONS à A. SECULA  
RM MARTINEZ FUENTE à  
JC. LAPASSE

M. PLANA à P. PLICQUE

Objet de la délibération n° 83-2024

Finances Locales -- Autorisation de  
programme du groupe scolaire --  
Modification de paiement

**Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire**

Délibération n°03

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il existe une autorisation de programme pour le groupe scolaire dont le détail est le suivant :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE						
Autorisation Programme		APCP initiale – Délibération du 13 avril 2021				
Libellé	Montant AP (arrondi)	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
Groupe Scolaire	10 908K€	32 506.48€	475 825.47€	600 K€	7 000 K€	2 800 K€

Conformément à l'avancement des travaux, il a lieu de modifier les crédits de paiement pour 2024 et 2025 comme suit :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE						
Autorisation Programme		APCP initiale – Délibération du 13 avril 2021				
Libellé	Montant AP (arrondi)	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
Groupe Scolaire	10 908K€	32 506.48€	475 825.47€	700 K€	6 900 K€	2 800 K€

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré avec 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (JC. LAPASSE et RM MARTINEZ FUENTE),

- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les crédits de paiement pour 2024 et 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,
- DIT que cette délibération sera jointe au Budget Primitif

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

